

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 19 heures 030, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 novembre 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, BOCQUERAZ Nathalie, FAURE Nicole, FIAT Julien, FIAT Béatrice, GALL Philippe, GARDEN Noël, GUINARD Gilles, Christophe PROUVOST

Représenté : 1 RUET Christophe par GUINARD Gilles

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20221118-04 : DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention reçues pour l'exercice 2023.

Association	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Oisans Solidaire	Fonctionnement 2023	-€	200.00€
Ski nordique Oisans	Fonctionnement 2023	200.00€	300.00€
ASSCO	Fonctionnement 2023	1 500.00€	1 500.00€
Foyer d'Animation et de Ski de fond du Col d'Ornon	Fonctionnement 2023	-€	500.00€
Football club de Bourg d'Oisans	Fonctionnement 2023	200.00€	200.00€
TOTAL			2 700.00€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de retenir les montants de subventions présentés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

